

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1908

présenté par

Mme Valentin, M. Abad, M. Vatin, M. Brun, M. Le Fur, Mme Lacroute, M. Jean-Pierre Vigier,  
Mme Beauvais, Mme Valérie Boyer, M. Masson, M. Sermier, Mme Meunier et M. Hetzel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:**

Est instaurée une taxe sur les importations de fruits et légumes ainsi que sur l'alimentation animale qui ne sont manifestement pas soumises aux mêmes normes sanitaires et environnementales.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nos agriculteurs subissent une dégradation de leur compétitivité.

Cette dégradation est aussi engendrée par une concurrence déloyale, souvent réalisée par nos voisins européens via un dumping sociale et environnementale qui est insupportable.

Dès lors, ledit article propose de taxer les fruits et légumes ainsi que l'alimentation animale importés qui ne seraient pas soumis aux mêmes normes sanitaires.